

Magog, le 24 mars 2021

Mesure du CO₂ dans les établissements scolaires du CSSDS

Chers parents,

Chers élèves,

Le Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) a complété l'opération de tests pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'ensemble de ses établissements. Nous vous transmettons aujourd'hui les résultats. Ils ont aussi été acheminés au ministère de l'Éducation et communiqués aux membres du personnel.

Les tests ont été effectués selon le protocole et les directives ministérielles, afin de mesurer adéquatement le taux de dioxyde de carbone dans les locaux, lequel donne un bon indicateur de la qualité l'air.

Résultats

Pour l'ensemble des établissements scolaires, soit 27 écoles primaires, 4 écoles secondaires, un centre de formation professionnelle (cinq points de service) et un centre d'éducation aux adultes (trois points de service), 468 mesures ont été prises dans 156 classes. Les résultats sont calculés en partie par million (ppm).

- 87 % sont sous le seuil de 1000 ppm
- 11 % sont entre 1000 et 1500 ppm
- 2 % sont entre 1500 et 2000 ppm
- 0 % sont à plus de 2000 ppm

Les résultats détaillés par établissement peuvent être consultés dans la section [Tests de concentration du dioxyde de carbone](#) de notre site web.

Procédure d'analyse

Pour chacune des classes, les taux de CO₂ ont été mesurés à trois reprises durant une période de cours : avant, au milieu et avant la fin du cours.

Pour chaque bâtiment, les classes ayant fait l'objet de tests ont été sélectionnées pour obtenir un portrait représentatif de l'ensemble de l'école (différentes orientations par rapport au vent, différents niveaux scolaires, différents étages, etc.).

Afin d'assurer une qualité de l'air optimale dans les classes, les membres du personnel sont invités à appliquer toutes les mesures prescrites. Dans le cas des établissements disposant d'une ventilation mécanique, le CSSDS s'assure de son bon fonctionnement et de son efficacité. Dans le cas des établissements avec une ventilation naturelle, l'ouverture des fenêtres, des portes et des vasistas est appliquée, comme recommandé par le comité d'experts scientifique et technique, afin d'assurer le renouvellement de l'air. Toutes les actions seront prises pour s'assurer de respecter la concentration maximale visée de 1000 ppm, le seuil de confort établi par Santé Canada.

Sachez que nous portons une grande attention à la qualité de l'air dans nos établissements afin d'assurer un environnement sain aux élèves et au personnel, surtout en cette période exceptionnelle. L'ensemble des mesures sanitaires mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19 contribue également à assurer la santé et la sécurité de tous.

Cordialement,

Alain Thibault, ing.
Directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Centre de services scolaire des Sommets